



20935 - Souffrant d'une maladie de la peau, peut-il se purifier à l'aide du sable?

question

Je souffre de l'eczéma et je ne suis pas encore traité. J'ai utilisé tous les moyens sans succès. Et je fais mes ablutions cinq fois par jour. Que faire quand cette pratique provoque une très sévère éruption cutanée?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Allah le Très-haut dit: «Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité.» (Coran,2:286). D'après Abou Hourayrah, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « quand je vous interdits une chose, abstenez-vous en. Et quand je vous donne un ordre, exécutez-le dans la mesure du possible. » (rapporté par al-Boukhari,6858) et par Mouslim,1337)

Allah le Très-haut a certes clairement donné l'ordre d'utiliser l'eau pour faire ses ablutions. Mais le malade a été exempté par Lui de la nécessité de l'usage de l'eau puisqu'Il la lui a remplacé par le sable.

Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine a dit: « quand son (l'eau) usage ou sa recherche lui font redouter un préjudice corporel» Quand un tel préjudice s'avère , le concerné devient malade et entre dans le champs d'application de la parole du Très-haut: « Ô les croyants ! Lorsque vous vous levez pour la Salat, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes; passez les mains mouillées sur vos têtes; et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles. Et si vous êtes pollués: « junub », alors purifiez-vous (par un bain); mais si vous êtes malades, ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure, passez-en sur vos visages et vos mains.» (Coran,5:6).



C'est le cas quand les organes à laver dans le cadre des ablutions ou tous les organes portent des plaies, là, il lui est permis de recourir à la purification à l'aide du sable. » Ach-charh al-moumtie, (1/378-379) Edition Ibn al-Djawzi. S'il peut mouiller sa peau sans provoquer un effet négatif, qu'il le fasse. Le lavage d'un organe ne nécessite pas qu'on le gratte exagérément.

Cheikh Muhammad as-Salih al-Outhaymine a dit: « l'exagération est à éviter encore dans l'aspiration de l'eau si vous avez des polypes nasaux car l'exagération y fixe l'eau qui en provoque la pourriture et donne à l'intéressé une mauvaise odeur et le rend malade ou lui porte préjudice. On dit à celui qui court un tel risque qu'il suffit qu'il aspire de l'eau juste pour l'introduire dans ses narines. » ach-Charh al-moumtie (1/210) Edition Ibn al-Djawzi.

Il dit encore: si on souffre de polypes nasaux et si la forte aspiration de l'eau affecte les polypes nasaux, fait souffrir l'intéressé ou altère l'eau et la transforme en pus ou consort, dans un tels cas, nous disons au concerné de ne pas exagérer au point de se porter préjudice. » ach-Charh al-moumtie (1/172) Edition Ibn al-Djawzi.

Quand l'usage de l'eau porte un préjudice à votre peau ou retarde sa guérison, purifiez vous à l'aide du sable. Cela ne représente aucun inconvénient.

Allah le sait mieux